

## Conseil Municipal

REUNION du 26 Septembre 2012

Séance à 20h30

Président : Serge VALETTE

Présents : COLOMB Marielle, REVEILLAC Louis,  
ALBAGNAC Robert, AUREYRE Marie-Claude, LACROIX  
Odile, LEGRESY Cécile, VALETTE Jean-François.

Excusés : DELMAS Sylvain, QUERCY Olivier.

Absent : FALGUIERES Alain

Date de la convocation : 19 Septembre 2012.

### **1. Courrier de Madame Michèle JACQUES**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier rédigé par Madame Michèle JACQUES, informant le conseil municipal que le dépôt calcaire dans le lit du ruisseau s'amplifiant au fil des années, le sous-sol de sa maison risquait d'être inondé lors des crues de ce cours d'eau. Le conseil municipal, conscient de ce problème mandate Monsieur le Maire pour se renseigner auprès des services concernés afin de trouver une solution, et en tiendra informé Madame JACQUES.

### **2. Achat de petits matériels à Madame Paulette LAPERGUE**

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'achat à Madame Paulette LAPERGUE de :

Un aspirateur de marque MIELE au prix de	10.00 €
Un escabeau métallique au prix de	10.00 €
Un réfrigérateur de marque Radiola au prix de	30.00 €

Le total de ces achats s'élevant à 50.00 € (cinquante euros) et étant financièrement avantageux, le conseil municipal vote à l'unanimité toutes ces acquisitions.

### **3. Chantier international**

Mesdames Marielle COLOMB et Cécile LEGRESY, représentant le Maire à la réunion de synthèse du chantier international s'étant déroulé sur la commune au mois de Juillet dernier, en font le compte-rendu.

En présence d'un représentant de l'association CITRUS et de deux représentants de l'association « La grange aux chimères », il a été fait constat des deux chantiers :

- le cabanon en face de la mairie a été rénové et donne entière satisfaction
- le nettoyage du lac de Cournillou est également satisfaisant, mais le manque de temps n'a pas permis la réfection des murets dans leur intégralité. Ils seront terminés en fin d'année 2012.

Financièrement, seule reste à la charge de la commune la cotisation due à l'association CITRUS, d'un montant de 660.00€.

Le Conseil Municipal décide de verser sous forme de subvention à la Société de Chasse le montant des repas offerts aux jeunes bénévoles du chantier soit : 18 repas à 17 euros, pour un montant total de : 306 € (trois cent six euros), cette somme sera inscrite au compte 6574 du budget communal.

Le reliquat de la subvention du crédit agricole restera à la disposition de l'association « La Grange aux Chimères ».

#### **4. MISE AUX NORMES DE LA SALLE DES FETES**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de faire des travaux d'isolation au risque d'incendie dans la cuisine de la salle des fêtes. Ces travaux débuteront au cours de la semaine 41, avec l'intervention d'un menuisier et d'un plâtrier pour la réalisation d'un plafond coupe-feu.

#### **5.AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS**

Monsieur le Maire rapporte les propos tenus lors de la dernière réunion en présence du bureau d'études INDIGO et d'un représentant du Conseil Général pour finaliser le projet d'aménagement des espaces publics.

Des petites modifications ont été signifiées et doivent être spécifiées dans le dossier final. Le bureau d'études INDIGO doit rapidement fournir un nouvel exemplaire, afin de solliciter des aides financières.

#### **6.Vote de crédits supplémentaires assainissement n°3**

Monsieur Serge VALETTE, expose à l'assemblée que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2012, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Désignation des articles		Recettes	Dépenses
Num/chap.glob.	Libellé		
6061/011	Fournitures non stockables		300.00
60611/011	Eau et assainissements		181.00
60618/011	Autres fournitures		150.00
6152/011	Entretien et réparations sur biens		-1 446.00
6156/011	Maintenance		815.00
	<b>TOTAL</b>		<b>0.00</b>

Monsieur Serge VALETTE invite le conseil municipal à voter ces crédits.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

## **7. Vote de crédits supplémentaires commune n°4**

Monsieur Serge VALETTE, expose à l'assemblée que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2012, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Désignation des articles		Recettes	Dépenses
Num/chap.glob	Libellé		
60611/011	Eau et assainissements		300.00
60632/011	Fournitures de petit équipement		200.00
61522/011	Ent et rép de bâtiments		- 5 876.00
6156/011	Maintenance		900.00
6184/011	Versements à des organismes de form		660.00
6336/012	Cotis centre nat et gestion		30.00
6411/012	Rémunération personnel titulaire		500.00
6558	Autres contributions		2980.00
6574	Subv fonct pers de droit privé		306.00
	<b>TOTAL</b>		<b>0.00</b>

Monsieur Serge VALETTE invite le conseil municipal à voter ces crédits.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Séance levée à 23h00

Serge VALETTE

Robert ALBAGNAC

Marie-Claude AUREYRE

Marielle COLOMB

Odile LACROIX

Cécile LEGRESY

Louis REVEILLAC

Jean-François VALETTE

